

# LE SCHÉMA PRÉVISIONNEL DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Patrice CARO\*

Depuis le début des années quatre-vingt, les politiques éducatives françaises ont été décentralisées avec le transfert de certaines responsabilités aux collectivités territoriales. Les Conseils régionaux ont reçu mandat pour la construction et l'équipement des lycées, tandis que les Conseils généraux ont été chargés de l'équipement des collèges. Les compétences nouvelles des Conseils régionaux portent sur trois points : ils prennent en charge les lycées et les établissements d'éducation spéciale, ils établissent un Programme Prévisionnel des Investissements (PPI) pour la construction et la rénovation des lycées et enfin ils instaurent un Schéma Prévisionnel des Formations (SPF). Ce dernier définit, dans le domaine des enseignements professionnels et techniques, à un horizon donné, l'ensemble des besoins quantitatifs et qualitatifs de formation.

La carte scolaire a donc été remplacée par le schéma prévisionnel des formations dont la mise au point a nécessité des études pilotées par la Région. Réalisé pour la première fois en 1986, ce schéma a été révisé en 1993. Les responsables régionaux souhaitaient spécialiser certains lycées dans leur offre de formations et repenser la carte scolaire en termes de pôles de formation offrant des spécialités, des niveaux et des capacités différents. Une réflexion à l'échelle des treize zones d'emploi de la Franche-Comté a été menée pour planifier les besoins dans un souci constant d'aménagement du territoire.

L'élaboration du schéma a suivi une logique d'expertise des formations existantes qui intègre trois principes : les diplômes pouvant être préparés dans l'académie ont été classés en filières de formation, les trois principaux niveaux de formation ont fait l'objet d'analyses approfondies, tous les indicateurs statistiques concernant l'offre et la demande de formation, initiale ou continue, ont été traités par zones d'emploi.

#### Evaluer les effectifs par niveaux de formation

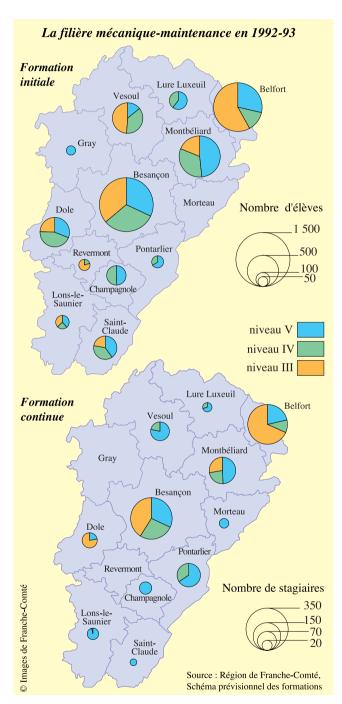
Dans chaque filière, les informations statistiques ont été présentées pour les trois niveaux de formation estimés les plus importants par les responsables du schéma : le niveau V qui regroupe les sorties du cycle court (CAP et BEP) et les abandons de scolarité avant la terminale du cycle long, le niveau IV correspondant aux sorties avec baccalauréat (bac

professionnel) ou brevet de technicien et les abandons de scolarité post-baccalauréat, enfin le niveau III qui inclut toutes les sorties de scolarité à bac plus 2 ans (principalement DUT, BTS et DEUG).

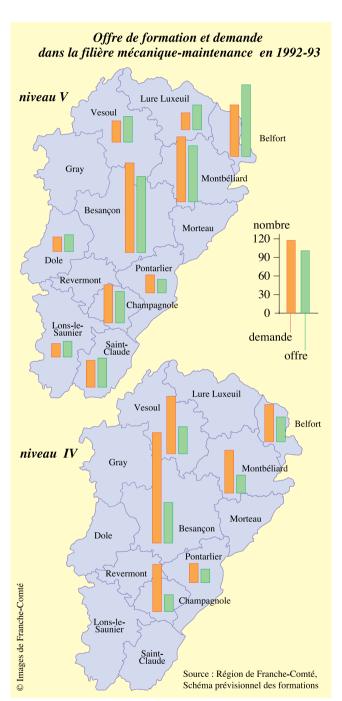
Les niveaux de formation initiale					
I et II	Sorties avec un diplôme de 2 <sup>e</sup> ou 3 <sup>e</sup> cycle universitaire, ou un diplôme de grande école				
III*	Sorties avec un diplôme de Bac plus 2 ans : DUT, BTS, DEUG, instituteur, écoles de santé				
IV*	Sorties des classes terminales du second cycle long (Bac et BT) et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III				
V*	Sorties de l'année terminale du second cycle court et abandon de scolarité du second cycle long avant la terminale				
V bis	Sorties de 3 <sup>e</sup> , des classes de second cycle court avant l'année terminale, des 6 <sup>e</sup> et des 5 <sup>e</sup> de SES, de la formation professionnelle EREA				
VI	Sorties du 1 <sup>er</sup> cycle du second degré et des EREA (6, 5, 4), des formations pré-professionnelles en un an (CEP, CPPN, CPA) et des quatre premières années de SES et GCA.				

Cette présentation permet de comparer les filières entre elles et d'aborder la planification de l'offre de formation de façon pyramidale. L'idée était de corriger les déséquilibres spatiaux de l'offre comparés à la répartition de la population. Au niveau V, la population doit trouver un large éventail de formations dans sa zone d'emploi. Au niveau IV, les jeunes doivent pouvoir poursuivre dans la même filière après un CAP ou un BEP vers des formations localisées dans des zones d'emploi contiguës à celles où ils résident. Enfin au niveau

\* Niveaux étudiés dans le schéma



III, le jeune sortant d'un bac professionnel doit pouvoir continuer ses études dans la même filière au sein de la région. Cette façon d'aborder la planification scolaire vise à endiguer les départs de bacheliers professionnels vers les académies périphériques à la Franche-Comté (Lyon, Paris, Nancy, Strasbourg, Dijon) et à faire "vivre" de puissantes filières de formation en assurant un large recrutement d'élèves, du niveau V vers le niveau IV, et de ce dernier vers le niveau III.



### Eclater les statistiques en 19 filières professionnelles

Afin d'étudier l'offre de formation initiale publique et privée, tous les diplômes professionnels et techniques pouvant être préparés en Franche-Comté ont été agrégés selon des logiques de métiers et de savoir-faire en dix-neuf filières de formation.

Chaque filière correspond à un ensemble de diplômes de tous niveaux appartenant à une même discipline. Sa cohé-

## IMAGES de FRANCHE-COMTE

rence vient de ce qu'une majorité d'élèves poursuit des études à l'intérieur de cet ensemble : certains jeunes passent du BEP au bac professionnel, puis du bac au BTS, dans une seule et même filière.

L'avantage de ce classement tient au fait qu'il prend en compte les particularités de l'appareil de formation franc-comtois en se démarquant des nomenclatures définies au niveau national. Ainsi, l'horlogerie, l'optique et les microtechniques apparaissent comme des filières à part entière, alors qu'elles se trouvent systématiquement incluses dans la branche mécanique des nomenclatures générales.

Pour chacune de ces dix-neuf filières, une même méthode de cartographie a permis de représenter cinq séries de statistiques, jugées fondamentales, pour préparer le schéma prévisionnel des formations. Pour chaque filière, un jeu de sept cartes présente de façon synthétique les effectifs inscrits pour chaque niveau en formation initiale et en formation continue. Ces documents permettent de visualiser ensemble la demande de formation des familles (les voeux exprimés) et l'offre de formation initiale (les effectifs) aux niveaux IV et V. Il s'agit ici des premiers voeux que les parents d'élèves ont formulé auprès du Rectorat, pour inscrire leurs enfants dans telle ou telle formation à la rentrée de septembre. D'autres cartes indiquent la localisation des emplois susceptibles d'accueillir les élèves sortants d'une filière donnée, s'ils restent en Franche-Comté. La filière Mécanique-Maintenance illustre cette approche spatialisée des statistiques relatives à la formation, par zones d'emploi. C'est l'une des plus importantes filières (en nombre d'élèves formés) de l'appareil de formation franc-comtois et la plus transversale de toutes les spécialités industrielles.

### Spatialiser l'offre de formation par

### zones d'emploi

Pour répondre pleinement au souci d'une lecture de l'offre de formation à un niveau infra-régional, en vue d'une planification des structures d'accueil, tous les indicateurs ont été transcrits par zones d'emploi, puis cartographiés de façon systématique avec les mêmes méthodes.

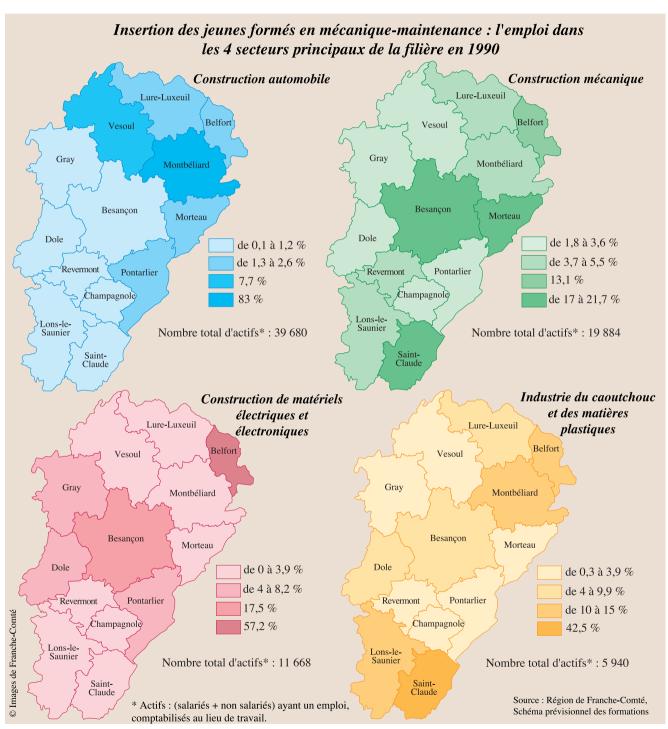
En Franche-Comté, comme dans toute la France, les zones d'emploi ont été définies en 1982-83 par le Ministère de l'Emploi et l'INSEE pour permettre l'analyse du fonctionnement local du marché du travail. La détermination des zones, fruit d'une procédure décentralisée, a respecté les zonages administratifs existants (communes, cantons) et devait avoir une signification économique : les déplacements entre lieux de domicile et lieux de travail des actifs constituent la base du découpage. C'est à dire que la majorité des actifs ayant un emploi et résidant dans la zone donnée travaillent dans le principal centre d'emplois de la même zone. Le logiciel MIRABELLE, mis au point par l'INSEE, effectue des regroupements de communes sur la base d'un critère d'attraction maximale des centres offrant les emplois, en utilisant les résultats du recensement de population de 1990. A l'issue de chaque recensement, on connaît en effet les migrations alternantes des populations actives de chaque commune de France.

Filière par filière, toutes les statistiques de scolarisation réunies par lycées (nombre d'élèves, premiers voeux des familles) et par organismes de formation continue (nombre de stagiaires), d'une part, et toutes les statistiques relatives à l'emploi comptabilisées par communes (nombre d'actifs, nombre d'emplois), d'autre part, ont été additionnées dans le cadre des treize zones d'emploi de Franche-Comté.

Ce schéma et sa préparation constituent une nouvelle étape dans la décentralisation des compétences de l'État

Élèves et stagiaires par filières	formation initiale		formation continue	
en 1992-93				
filières de formation	nombre d'élèves	% du total	nombre de stagiaires	% du total
bâtiment - travaux publics	1 425	4,0	338	6,4
chaudronnerie - structures métalliques	379	1,1	117	2,2
bois et matériaux associés	1 116	3,2	174	3,3
microtechniques	1 149	3,2	146	2,8
horlogerie - bijouterie	127	0,4	76	1,4
optique	412	1,2	30	0,6
génie électrique	3 728	10,5	338	6,4
mécanique - maintenance	2 920	8,3	811	15,3
productique	2 590	7,3	357	6,7
automobile - transport routier	1 226	3,5	163	3,1
physique, chimie, biologie, biochimie	285	0,8	0	0,0
plasturgie - outillage	265	0,7	61	1,2
matériaux souples	477	1,3	3	0,1
arts et arts appliqués hôtellerie, alimentation, tourisme,	666	1,9	114	2,2
services aux collectivités	3 317	9,4	568	10,7
sanitaire et social - soins personnels	2 346	6,6	864	16,3
tertiaire de bureau	8 752	24,8	682	12,9
commerce, distribution, logistique de transport	3 105	8,8	452	8,5
productions agricoles et forestières, industries	1.071		,	,
agro-alimentaires, gestion des milieux naturels	1 071	3,0	/	/
ensemble (avec doubles comptes)	35 356	100	5 294	100

Source : Schéma prévisionnel des formations, Région de Franche-Comté, 1993



aux Conseils régionaux. A cette occasion, des données issues de différentes sources (Rectorat d'Académie, INSEE, organismes de formation continue) ont été cartographiées pour accéder à une meilleure visualisation des filières dans leurs multiples dimensions. Avec ce type d'approche par filières, par niveaux de formation et par zones d'emploi, les

décideurs francs-comtois ont pu lire la carte scolaire sous un angle nouveau. Partant de là, ils ont pu envisager une planification scolaire en phase avec un profond souci d'aménagement du territoire : corriger les déséquilibres spatiaux dans l'offre de formation initiale et continue.